

bénéficiaire des programmes que le gouvernement met à sa disposition.

M. MacKay: Je remercie le ministre de sa réponse.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LA FABRICATION DE WAGONS À CHARBON

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je sais gré au ministre de sa réponse. Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Je voudrais savoir s'il est vrai que les services du ministre ont plus ou moins accueilli froidement la demande d'aide présentée par M. LeClair du CN pour faire réparer le matériel ferroviaire roulant, mais qu'ils sont tout à fait disposés à consacrer des fonds publics à la fabrication par les usines Transcoma de nouveaux wagons destinés à assurer le transport du charbon, lesquels wagons à charbon pourraient être fabriqués à meilleur marché par les entreprises du secteur privé dans des régions où le besoin se fait plus pressant?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): En effet, madame le Président, le budget ne prévoit pas de fonds pour la réparation des wagons existants. Néanmoins, je compte faire une déclaration dans quelques jours au sujet des wagons-trémies et des wagons à charbon.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LES COMMUNIQUÉS—L'APPLICATION DU PROGRAMME DES 6 ET 5 P. 100

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor, qui est chargé du programme des 6 et 5 p. 100 et du programme d'austérité du gouvernement. Je voudrais demander au ministre s'il a approuvé ou même, s'il a lu les deux communiqués envoyés par le ministre de l'Agriculture, dont l'un sur du papier à l'en-tête d'Agriculture Canada, annonçant la fondation du Collège vétérinaire de l'Atlantique, et un autre, analogue, sur les projets spéciaux de relance. Ces deux communiqués ont été envoyés à tous les députés et, évidemment, à la tribune de la presse. Au bas de chacun d'eux, nous pouvons admirer un magnifique emblème symbolisant le programme des 6 et 5 p. 100. Peut-il nous expliquer en quoi cela contribue à limiter les dépenses publiques?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je n'ai pas encore vu ces communiqués. Le ministre de l'Agriculture a sans doute pris note des observations du député, mais je voudrais également remercier ce dernier d'avoir signalé à la Chambre cette initiative très importante du gouvernement fédéral, grâce à laquelle les provinces de l'Atlantique seront dotées d'un nouveau collège vétérinaire. Je remercie le député d'en avoir parlé.

LES COMMUNIQUÉS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, je remercie le président du Conseil du Trésor d'avoir répondu à ma question avec autant de désinvolture. Puis-je faire remarquer que le secrétaire d'État a envoyé 14 communiqués identiques, sur lesquels il s'est contenté de changer les

noms, à tous les députés, à tous les courriéristes parlementaires et un peu partout au Canada, gaspillant ainsi l'argent des contribuables. Le secrétaire d'État aurait pu annoncer la même chose sur deux pages. Le ministre a-t-il envoyé une directive au cabinet pour lui dire de resserrer ses dépenses, sans quoi son programme d'austérité n'est rien d'autre qu'une farce monumentale?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, en août dernier, nous avons mis en œuvre une série de mesures visant à limiter les dépenses dans les domaines comme la publicité et les publications du gouvernement. Je me ferai un plaisir d'examiner les communiqués en question pour voir s'ils s'écartent de ces lignes de conduite mais, je le répète, je crois que nous avons l'obligation d'informer le public des initiatives positives du gouvernement.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA REMISE DES CHÈQUES DU GOUVERNEMENT PAR LES DÉPUTÉS

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, le ministre dit qu'il n'a pas vu les communiqués dont parle mon collègue. Il connaît peut-être mieux un certain document qui regarde son ministère de plus près, la circulaire n° 786993 du Conseil du Trésor datée du 31 mars 1983, qui modifie la politique gouvernementale afin de permettre que les chèques du receveur général soient remis aux députés en vue de la présentation officielle, sans aucun doute lors de cérémonies comme celles dont parle mon collègue. Le président du Conseil du Trésor peut-il confirmer que le gouvernement a bien changé de politique et fait envoyer les chèques du receveur général aux députés pour qu'ils les remettent officiellement dans le cas de projets de ce genre?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, en vertu de la politique administrative antérieure, les chèques pouvaient retourner aux ministères pour être présentés officiellement par le ministre ou le sous-ministre. Nous avons permis que cette politique soit élargie de manière à ce que, si le ministre y consent, les chèques puissent être présentés officiellement en son nom. Je crois que c'est une façon très positive de sensibiliser le public au rôle et à la présence du gouvernement fédéral.

L'APPLICATION DE LA POLITIQUE

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, cette politique s'écarte radicalement des lignes de conduite antérieures du gouvernement. La circulaire même du Conseil du Trésor précise que les chèques ne seront pas remis aux députés pour qu'ils les présentent sans l'approbation préalable du ministre chargé du projet, mais que le ministre peut approuver la présentation de paiements individuels, les chèques étant envoyés au député. Le ministre voudrait-il s'occuper tout particulièrement d'une question que j'ai remise aux services du greffier pour qu'elle paraisse au *Feuilleton* de demain, dans laquelle j'énumère une centaine de projets, dont 60 p. 100 sont destinés à la province de Québec? Voudrait-il me dire si la politique décrite dans la circulaire du Conseil du Trésor s'applique à chacun de ces projets et si oui, si elle vaut pour tous les députés ou sert seulement les fins des députés libéraux?